

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIF CONVERTIBLE RENDEMENT 2020

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0013209319 - Objectif Convertible Rendement 2020

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 2,30% en tenant compte du taux estimé de défaut des émetteurs, sur un horizon de placement de 4 ans et deux mois (soit plus précisément du 7 novembre 2016 au 28 décembre 2020), en investissant principalement dans des obligations convertibles à caractère spéculatif («High Yield»). Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du FCP et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du FCP (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations convertibles et/ou sur les obligations d'émetteurs privés. La sensibilité au marché actions sera comprise entre 10% et 30% au lancement du Fonds. Elle pourra évoluer à la hausse ou à la baisse avec les mouvements du marché actions, mais ne dépassera jamais 40%. Le Fonds investira dans des obligations convertibles principalement émises par des entreprises privées, sans contrainte de provenance géographique, ni de notation, et dans une moindre mesure dans des obligations privées classiques sans option de conversion.

Politique d'investissement : Sous la responsabilité de Lazard Frères Gestion, la gestion financière du FCP est déléguée à Lazard Asset Management LLC, New York.

Pendant la période de souscription, le Fonds sera investi uniquement en produits monétaires.

La stratégie d'investissement du FCP reposera, à compter du 14 novembre 2016, principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre. Le taux de rotation du FCP sera en conséquence faible.

La stratégie d'investissement consiste, à partir d'un univers d'obligations convertibles, à appliquer d'abord un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations convertibles qui correspondent à la stratégie d'investissement du Fonds par leur liquidité (montant en circulation suffisant), leur maturité (inférieure au 28 décembre 2020 + 6 mois), la devise de l'émission, et la présence de compte audité. Par la suite, une analyse qualitative des obligations convertibles résultantes permet d'étudier les caractéristiques techniques (sensibilité action, sensibilité taux, sensibilité à la volatilité par exemple) et juridiques (clause de changement de contrôle, de rappel anticipé). La société de gestion procède ensuite à une analyse de la qualité du crédit de leur émetteur et sa capacité de remboursement, grâce à des ratios de liquidité et une analyse de la structure de la dette ainsi qu'à une analyse fondamentale du sous-jacent de l'obligation convertible à travers une évaluation du potentiel d'appréciation de l'action. Cette stratégie permet au final de construire un portefeuille de 30 lignes environ, d'obligations convertibles dont le taux de rendement actuariel est jugé élevé selon l'analyse de la société de gestion, complété dans une moindre mesure avec des obligations privées classiques. Les actions présentes en portefeuille, résultant d'une conversion des obligations, seront cédées au maximum 2 mois après leur date de livraison.

Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra :

- réinvestir dans des obligations convertibles dont la maturité (finale, ou options de remboursement au gré de l'émetteur ou du porteur) ne dépasse pas le 28 juin 2021 ;
- réinvestir dans des obligations classiques privées dont la

maturité finale (ou options de remboursement au gré de l'émetteur) ne dépasse pas le 28 juin 2021 ;

- en titres de créances (échéance maximum 28 juin 2021) ou d'instruments du marché monétaire et jusqu'à 100% de l'actif du Fonds.

Le Fonds aura la possibilité d'être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif (High Yield) (notation allant de BB+ à CCC+ selon la notation des agences Standard & Poor's et/ou Moody's ou jugée équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. Lorsque la qualité financière d'un émetteur se dégradera et sera jugée défavorable par le gérant, ou atteindra la notation CCC ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion, et ce de manière totalement discrétionnaire, la position pourra être vendue et remplacée. Les titres seront libellés en toutes devises et couverts contre le risque de change avec un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net du Fonds.

L'exposition aux pays émergents sera de 35% maximum de l'actif. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (cocos bonds). La fourchette de sensibilité sera 0/4,5.

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers. Le gérant pourra prendre des positions uniquement en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change via des contrats à terme ou du change à terme. Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

Le FCP peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le Fonds sera fermé à la souscription le 14 novembre 2016 après cut-off. A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la société de gestion.

Postérieurement au 28 décembre 2020, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire le FCP sera dissous ou fusionné avec un autre OPC après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Affectation des sommes distribuables :

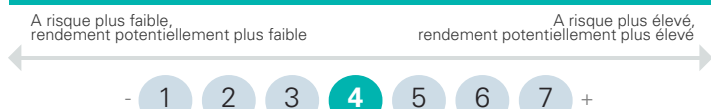
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant l'échéance prévue le 28/12/2020.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de crédit à travers de l'investissement en obligations convertibles à caractère spéculatif (High Yield) de toutes zones géographiques (y compris émergents) explique le classement de ce Fonds dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Objectif Convertible Rendement 2020

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0,50%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,68%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

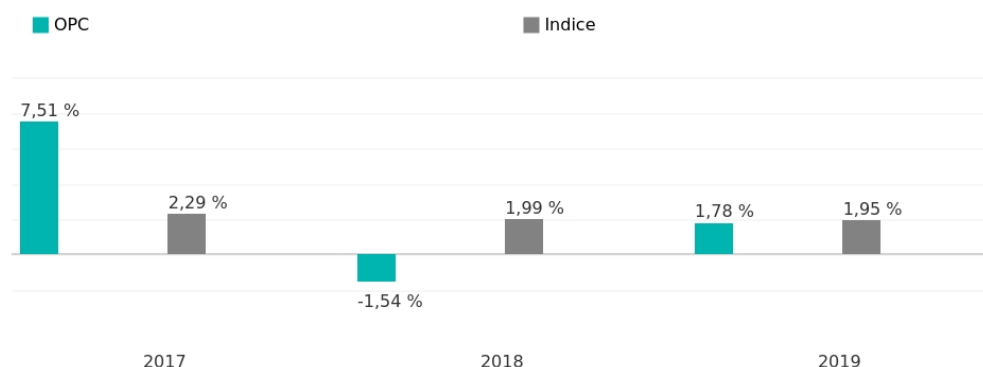
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 07/11/2016

Devise : EUR

Indicateur de référence : Néant.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion et sur internet.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/08/2020**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.